

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2022 20h30

Présents :

Mme CLEMENT Stéphanie, M. DEFRAIN Nicolas, Mme DREUMONT Natacha, M. JANNOT Jérôme, M. LANG Jean-Louis, Mme PENNEQUIN Nathalie, M. XEMAY François

Procuration(s) :

M. BIRCHEN Raymond donne pouvoir à Mme DREUMONT Natacha, M. GEANT Michel donne pouvoir à M. XEMAY François, M. GERARD Olivier donne pouvoir à Mme CLEMENT Stéphanie, Mme NOELLE Marie-Hélène donne pouvoir à M. JANNOT Jérôme

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BIRCHEN Raymond, M. CHAFFIN Ludovic, M. GEANT Michel, M. GERARD Olivier, Mme NOELLE Marie-Hélène, Mme VALDENNAIRE Véronique

Secrétaire de séance : Mme DREUMONT Natacha

Président de séance : M. XEMAY François

Questions diverses en absence de quorum :

1 - Economies d'énergies horizon 2030

Réunion économies d'énergies : Le maire a demandé conseil au service juridique de l'association des maires pour éventuellement rattacher les surfaces du foncier à chaque collectivité, commune et syndicat scolaire, l'objectif étant qu'en diminuant les surfaces la commune n'était plus dans l'obligation de faire une économie de 40 % sur sa consommation énergétique. L'association des maires conseille de ne pas attribuer de foncier au syndicat scolaire. En cas de dissolution du SIS, une part de foncier reviendrait à la commune de Saint Firmin.

2 - Repas des aînés

Le maire communique la date du repas des aînés le 30 octobre 2022. Le traiteur retenu LOLOFLO. Distribution des invitations semaine 41

3 - Demande du magasin PROXI d'installer un lavomatic

Le maire informe le conseil municipal de la demande de M NOEL gérant du magasin PROXI d'installer un lavomatic sur l'usoir communal. Le maire a relancé le CAUE pour discuter d'un aménagement de cet usoir, à l'issue des propositions du CAUE une rencontre sera organisée avec M NOEL et M PETRUCCI. Un droit de place pourra être appliqué (source Association des Maires) - Au niveau de la sécurité, le stockage des bouteilles de gaz devra aussi être étudié.

4 - Secrétariat de mairie

Suite aux entretiens avec mise en situation, organisés par le centre de gestion en présence d'un jury de 3 personnes maximum (préconisé par le CDG) : JL LANG F XEMAY et S CLEMENT (pour le SIS), le maire fait part au conseil municipal du recrutement de Madame Maria GUICHARD au poste de rédacteur principal de 2ème classe à la date du 1er novembre 2022. Madame GUICHARD est actuellement en poste à la mairie de Ludres chargée de la communication de la ville sur un poste d'adjoint administratif, rédacteur sur liste d'aptitude.

Arrivée à 21 :03 de M. QUENETTE Benoît

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

1 - Associations - Foyer Rural

Point sur les associations et utilisation des salles : la salle de danse est demandée pour des séances de relaxation - sophrologie à raison d'une séance tous les 15 jours. Cette intervention est rattachée au foyer rural et les participant(es) devront prendre une adhésion au foyer rural de Tantonville.

Saint Nicolas : les bénévoles du foyer rural demandent l'aide des parents pour l'organisation de la manifestation en soirée. Sans cela, l'apparition de St Nicolas au balcon de la mairie et le défilé ne pourront pas être possible.

Plusieurs demandes de prêts de salle (Anime ton école, RAM, Relais familles, Familles rurales).

1 - 57 - Droit de préemption vente lot 10 Lotissement " Le Clos Renard " 6 impasse des Glacières

Le maire propose au conseil municipal d'examiner la demande de droit de préemption formulée par Maître Serge CONSTANT Notaire à Nancy sur la vente de la propriété cadastrée C 649 formant le lot 10 du lotissement LE CLOS RENARD 6 , impasse des Glacières de PIERRES & TERRITOIRES .

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - 59 - Droit de préemption vente C 541 9100 chemin de l'enfer dit :

Le maire propose au conseil municipal d'examiner la demande de droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée C 541 9100 chemin de l'enfer dit 1A rue de Tinlot formulée par Maitre Carole HOUILLON, notaire à Nancy.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - 58 - Droit de préemption vente 41, rue Louis Pasteur

Le maire propose au conseil municipal d'examiner la demande de droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée D15 ; 41, rue Louis Pasteur formulée par Maître Carole HOUILLON notaire à NANCY.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - 60 Subvention Paroisse pour le chauffage de l'église

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'économiste de la Paroisse Monsieur RECHT pour participer au chauffage de l'église comme cela se faisait par le passé à raison de 500 € en 2013-2015 et 2018

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - 61- Renouvellement bail cabinet médical

Le maire fait part au conseil municipal que le bail du local à usage de cabinet médical est échu depuis le 30 juin 2022 et propose de le renouveler dans les mêmes conditions au tarif de 283.03 €/mois (3 396.36 €/an).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - 62- Devis ONF diagnostic des arbres de la commune (cimetière, place des fêtes, école)

Le maire propose au conseil municipal d'accepter un devis établi par l'ONF pour étudier la santé des arbres de la commune, en particulier les marronniers du cimetière. Montant de l'étude : 1 206.00€TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - 63 - Destination des coupes de l'exercice 2023

Le maire fait part au conseil municipal de la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2023, parcelles 1_J et 2_j vente de bois façonnés et délivrance d'affouages, parcelle 12 coupe sanitaire sur 6ha12 vente sur pied et délivrance d'affouages. Le maire propose de suivre les recommandations de l'ONF.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - 64 - conservation retenues de garanties lot 3 et 6 réhabilitation du presbytère

Le maire explique au conseil municipal que lors du marché public relatif à la rénovation du presbytère, des retenues de garanties ont été pratiquées sur les lots dévolus à chaque entreprise. La SARL PETOT a été choisie pour réaliser les travaux correspondants au lot n° 3 et la SARL VUILLAUME pour le lot n° 6. Elles se sont vues pratiquer une retenue de garantie respectivement d'un montant de 546,90 € et 771,15 €. En raison de malfaçons non régularisées, puis d'arrêt des entreprises, Monsieur le Maire informe qu'il convient de conserver ces retenues de garantie. Le conseil municipal, après avoir délibéré sur proposition du maire :

- Décide, l'enregistrement des recettes de 546,90€ et 771,15 € en qualité de produits exceptionnels divers au compte 7788,
- Charge Monsieur le Maire de l'opération comptable appropriée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - 65 - Loyer appartement presbytère 1er étage

Retiré de l'ordre du jour. Montant de 530 € voté à l'unanimité et non retranscrite dans le PV de séance. PV à modifier - question retirée de l'ordre du jour.

Retirée

10 - 66 devis enseigne médiathèque

Natacha DREUMONT présente un devis de 200 € de peinture et 342 € d'enseigne chez PLS

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - 67 Toiture et crépi sur annexe atelier Marchal destinée à recevoir le local sanitaire : superficie environ 20M2

Jean-Louis LANG refait l'exposé de la situation à Nathalie PENNEQUIN qui n'était pas présente à la commission travaux : au niveau du local, quand le plafond a été enlevé, on s'est rendu compte que la toiture était pourrie. Il faudrait la refaire + crépi du mur au-dessus avant de faire les travaux d'aménagement. Jean-Louis LANG peut présenter 3 devis pour la toiture et 2 pour le crépi.

Le maire reprend les 2 délibérations concernant le local, celle du 15 novembre 2019 pour accord de principe d'achat de l'atelier Marchal (12 pour - 1 contre - 1 abstention), l'autre du 12 février 2021 adoptée à l'unanimité pour la décision définitive d'acquisition.

Un tour de table a été effectué et chacun a pu exprimer de nouveau les points de vue déjà exprimés lors de la commission travaux.

Afin de sortir vers le haut, le maire propose de contacter un cabinet d'études à la demande de plusieurs conseillers le maire accepte de contacter un bureau d'études chargé de définir un projet global de cet aménagement. Une commission sera constituée pour échanger avec ce cabinet d'études. Le pilote de cette commission sera désigné au sein de cette commission. .

VOTE : 11/12 1 abstention Stéphanie CLEMENT

12 - 68 - Adhésion fondation du patrimoine

Le maire propose de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine : 75 € pour les communes inférieures à 1000 habitants

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21/7/2022 - 1 rectification approuvée : montant du loyer appartement 1^{er} étage 72 rue Tourtel Frères fixé à 530 € et approuvé à l'unanimité.

Reprise des questions diverses :

5 - bilan financier de la commune 2017-2021 établi par Mme DA SILVA - Le maire distribue à chaque conseiller le bilan financier simplifié de l'analyse financière réalisée par Mme Dorothee DA SILVA conseillère aux décideurs locaux. Commentaire de Mme DASILVA : gestion saine des finances. Seul bémol : au niveau de l'endettement de la commune (assainissement) elle recommande de ne pas contracter de nouvel emprunt avant 2026.

6 - Installation d'une douche à l'appartement 1^{er} étage presbytère : accord de principe (à l'unanimité) pour le remplacement de la baignoire par une douche. Demande de devis auprès d'un artisan pour comparer les prix par rapport à une installation par l'employé communal.

7 - Demande d'installation d'un WC à l'église : accord de principe pour l'installation d'un sanibroyeur. M. Jean-Louis LANG est chargé d'étudier cette installation et demande de devis
Contre 4 (Stéphanie CLEMENT 2 voix - Nicolas DEFRAIN - Nathalie PENNEQUIN)
Pour 9

8 - Défibrillateur vestiaires foot : Proposition de réutiliser le boîtier pour utiliser le défibrillateur à l'extérieur - 13/13 unanimité

Information STEP : La chasse ne fonctionnait plus donc les bassins n'étaient plus alimentés.

Chasse manuelle effectuée par Michel puis François pendant l'été.

Appel à SOGEA, aucune de leur part. Finalement, intervention de SOGEA, après menaces, réparations faites dans le cadre de la garantie. La chasse refonctionne.

Adrien est capable de faire quelques manipulations sur la station : contrainte de surveillance

Problèmes au niveau du compteur d'eau : fuite d'eau.

La séance est levée à 00h01

Fait à TANTONVILLE
Le Maire

